



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le 06/08/2020

SLO

ID : 082-228200010-20200707-CP2020_07_9-DE

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion

Rapport d'exécution 2019

Textes d'application :

- Article 89 de la loi de finances 2017 : création du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) ;
- Décret n° 2017-202 du 17 février 2017 précise les conditions de versement des crédits du FAPI ainsi que la nature des dépenses concernés ;
- Instruction ministérielle n°GGCS/SD1C/DGFIP/DGEFP/2017/73 du 2 mars 2017 relative à la mise en œuvre du FAPI.

Objet du FAPI :

Le FAPI apporte un soutien financier sur 3 ans aux départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion. Cet engagement se matérialise par une convention conclue entre l'État représenté par les préfets de département d'une part et les Conseils départementaux volontaires représentés par leur président d'autre part. Les autres partenaires locaux peuvent être associés à la mise en œuvre et aux suivis des actions de la convention, le cas échéant par avenant à la convention.

Convention 2019 :

La convention entre le Préfet du Tarn et Garonne et le Président du Conseil départemental a été signée le 25 avril 2017.

Un avenant précisant le montant définitif pour l'année 2019, soit 177 466,67 € a été signé le 15 novembre 2019.

La convention couvre un champ large avec trois axes :

a) Un socle commun d'objectifs :

- apporter un accompagnement social et professionnel adapté aux besoins du bénéficiaire du revenu de solidarité active, ainsi qu'aux membres de son foyer, en vertu de l'article L. 262-27 du code de l'action sociale et des familles ;
- garantir une orientation correspondant à la situation des personnes (incluant si nécessaire une réorientation) en vertu des articles L. 262-29 et L. 262-30 du code de l'action sociale et des familles ;
- signer un contrat d'engagements réciproques « librement débattu », en vertu de l'article L.262-36 du code de l'action sociale et des familles ;
- associer aux équipes pluridisciplinaires des représentants des bénéficiaires du revenu de solidarité active en vertu de l'article L. 262-39 du code de l'action sociale et des familles;
- conclure un pacte territorial pour l'insertion dans les conditions prévues à l'article L. 263-2 du code de l'action sociale et des familles ;
- conclure avec le représentant de l'État la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) prévue à l'article L. 5134-19-4 du code du travail, prévoyant les aides départementales à l'insertion professionnelle et aux structures d'insertion par l'activité économique attribuées au titre de l'embauche de bénéficiaires du revenu de solidarité.

b) des actions concourant à renforcer la coopération entre les acteurs :

Rendre plus lisible la mise en œuvre des politiques d'insertion et faire évoluer les modes de coopération interinstitutionnels et partenariales sur l'ensemble du territoire départemental pour favoriser l'insertion des publics en difficulté, au-delà même des bénéficiaires du RSA à partir des 3 axes du PTI :

- parcours estime de soi ;

- parcours autonomie ;
- actions d'ingénierie de projets et de coordination des actions de l'insertion.

c) Quatre actions supplémentaires :

- lutter contre le non recours en favorisant l'accès aux droits par la mise en place d'un 1^{er} accueil social inconditionnel combiné à la lutte contre la fracture numérique ;
- mobiliser les dispositifs d'atelier de savoirs de base, de langue et d'alphabétisation en croisant avec les dispositifs particuliers de la politique de la ville ;
- favoriser la reprise imminente d'emploi ou de formation en mobilisant le fonds d'accès ou de retour à l'emploi (FARE82) ;
- développer les dispositifs favorisant une approche globale de la mobilité en tenant compte des configurations territoriales à travers notamment un diagnostic mobilité territorialisé à usage des professionnels et du service public ainsi qu'un réseau de prêt de véhicules et de garages solidaires ;

Bilans des trois axes de la convention :

a) Le socle commun d'objectifs :

Le RSA constitue un élément essentiel de réponse à l'impératif de lutte contre la pauvreté et les exclusions. A cette fin, il vise à assurer à toute personne, qu'elle soit ou non en capacité de travailler, des moyens convenables d'existence. Il doit contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de ses bénéficiaires. Outre la garantie d'un revenu minimum, le titulaire du RSA bénéficie d'un droit à l'accompagnement social et professionnel. Le législateur a instauré des devoirs renforcés à l'égard des personnes bénéficiant d'un accompagnement vers l'insertion, prioritairement professionnelle (CASF art L.115-2 et L.262-1).

L'orientation :

Au 31 décembre 2019 (résultat de l'enquête DREES) le département du Tarn et Garonne **comptait 6 673 BRSA soumis à droit et devoir dont 88,71 % bénéficiaires d'une orientation, 50,08 % ont une orientation en parcours professionnel et 38,63 % en socio-professionnel.**

Le Conseil départemental du Tarn et Garonne accueille les bénéficiaires du RSA et procède à l'orientation tel que défini par l'article L.262-27 du CASF.

Depuis novembre 2018, l'organisation de l'orientation est modifiée, anticipant ainsi les préconisations de la stratégie nationale pauvreté.

Premier rendez-vous au moment de la demande :

Lorsqu'une personne demande de l'aide pour compléter sa demande de RSA, elle est reçue par un agent administratif qui l'accompagne dans la démarche. La demande transmise à la CAF ou à la MSA, il lui est proposé un rendez-vous avec un agent départemental pour l'emploi (ADE) en charge d'évaluer sa situation de « futur bénéficiaire du RSA », de préconiser l'orientation et de pouvoir débiter un accompagnement. Cette orientation est contractualisée dès son intégration dans le dispositif RSA. L'objectif de cette démarche vise à mobiliser au plus tôt les futurs bénéficiaires

du RSA, sans attendre l'entrée dans le dispositif, réduire les délais d'orientation des nouveaux entrants et d'enclencher un parcours dynamique.

Pour les personnes n'ayant pas demandé d'aide pour compléter la demande de RSA, elles seront reçues par un ADE dès l'entrée dans le dispositif.

En 2019, les ADE au nombre de 4,5 ETP ont reçu 1 937 personnes qui n'avaient pas fait l'objet d'une orientation, où dont l'orientation était à revoir suite à « des aller-retour » dans le dispositif RSA. En effet, outre les nouveaux entrants dans le dispositif, les bénéficiaires qui reviennent dans le dispositif RSA après une période sans allocation ont également été reçus pour confirmer l'orientation.

Le Conseil départemental a signé des conventions de partenariat, déléguant ainsi l'accompagnement dont l'élaboration des contrats d'engagement réciproques pour les allocataires RSA soumis à droits et devoirs domiciliés au sein des structures suivantes : le centre AMAR (association montalbanaise d'aide aux réfugiés), le centre d'hébergement et de réinsertion sociale Espace et Vie et le centre d'hébergement Reliance 82. Le renouvellement des conventions ont été approuvés par la commission permanente du 10 décembre 2019 et sont en cours jusqu'au 31/12/2020.

Dans le cadre de ces conventions, les structures peuvent orienter les bénéficiaires qu'elles accompagnent sur des actions du PTI et du PDI ainsi que les actions financées dans le cadre du FAPI.

Les équipes pluridisciplinaires :

Cinq équipes pluridisciplinaires sur l'ensemble du département **ont convoqué 1 653 personnes dont 40,05 % pour des manquements à l'insertion professionnelle, 36 % pour absence aux rendez-vous (avec l'agent départemental pour l'emploi ou l'assistante sociale) et 15 % pour non respect du contrat d'engagement réciproque (CER).** Parmi les membres des équipes pluridisciplinaires figurent des représentants des bénéficiaires du RSA.

Les représentants des bénéficiaires du RSA sont également associés à la concertation sur des groupes de travail pour recueillir leurs points de vue notamment dans l'élaboration des programmes départementaux, d'outils de communication, de courriers. Une nouvelle campagne d'information sera lancée en 2020 sur la base d'un questionnaire à compléter.

Les programmes départementaux d'insertion :

Depuis 2009, la politique du département relative à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA s'appuie sur un Programme Départemental d'Insertion conformément à la loi du 1^{er} décembre 2008. Ce programme est assorti depuis 2015 d'un Pacte Territorial d'Insertion. Ces deux programmes ont été approuvés par la commission permanente du 4 mai 2018 pour la période de 2017-2020 sur la base de **12 actions au titre du PTI et 24 actions au titre du PDI,**

Le Pacte Territorial d'insertion s'articule autour de 3 axes :

- un parcours de confiance et estime de soi : actions de remobilisation au travers de l'activité sportive ou artistique ;
- un parcours autonomie : actions autour de l'apprentissage linguistiques, orientation vers l'épicerie solidaire ou la plate-forme de mobilité ;

- un parcours d'ingénierie : pour former et sensibiliser les professionnels en charge de l'action sociale dans le département à l'accompagnement des publics en situation de conduites addictives.

Pour l'année 2019, **445 personnes dont 246 bénéficiaires du RSA ont été prises en charge dans le cadre des actions du Pacte Territorial d'Insertion, orientées par les services du département, Pôle emploi, la Mission locale et les structures conventionnées.**

Le Programme Départemental d'Insertion propose des actions pour les bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours vers l'emploi. Suivant l'avancement de leur projet, ils sont orientés vers :

- un parcours « je souhaite être accompagné(e) dans ma recherche d'emploi » ;
- un parcours « je peux travailler, mais j'ai encore besoin d'être accompagné » ;
- un parcours d'emploi ciblé vers les gens du voyage, les artistes, les agriculteurs et les travailleurs non salariés ;

Pour l'année 2019, **542 personnes ont bénéficié d'une prise en charge dans le cadre de ce programme, orientées par les prescripteurs habilités: Pôle emploi, Département, et organismes conventionnés. Le bilan affiche 131 sorties positives (CDI, CDD + 6 mois, formations qualifiantes...) et 75 sorties transitoires (CDD de – de 6 mois, intérim) soit 38 % des personnes prises en charge.**

La Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens :

Le Conseil département conclut annuellement avec le représentant de l'État une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) telle que prévue dans les dispositions de la loi du 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation de la cohésion sociale.

Suite aux orientations gouvernementales, le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) remplace le dispositif des CUI et réduit le nombre de contrats à signer ainsi que le périmètre d'insertion. La CAOM 2019 signée dans le Tarn et Garonne autorise **80 PEC et 61 CDDI pour les chantiers et ateliers d'insertion**. Les objectifs fixés ont été atteints à 100 %.

Sur les 80 PEC signés, 68 % concernent des femmes, les contrats ont une durée de 12 mois pour 20 heures de travail en moyenne par semaine.

Toutes les tranches d'âge sont concernées :

- 25 ans	2,5 %
Entre 25 et 30 ans	10 %
Entre 31 et 40 ans	32,5 %
Entre 41 et 50 ans	33,75 %
Entre 51 et 60 ans	17,50 %
+ 60 ans	5 %

Le Département a engagé une politique volontariste (délibération de l'Assemblée départementale du 16 mars 2016) pour encourager le retour à l'emploi dans le cadre de son Plan Emploi Insertion. Le département du Tarn et Garonne octroie une prime forfaitaire aux employeurs de 54,47 € par mois pour chaque contrat PEC sur les 12 premiers mois. Cette politique est reconduite pour l'année 2019.

b) Actions concourant à renforcer la coopération entre les acteurs :

Le lancement du premier PTI a été acté par l'Assemblée départementale le 27 juin 2015 pour la période 2015-2016, avec 15 partenaires signataires. Il a fait l'objet d'un avenant le 2 janvier 2017, pour la période 2017-2020.

Il s'articule autour de 5 priorités :

- rendre lisible et renforcer la dynamique partenariale : renforcer certaines collaborations et les formaliser dans le cadre de conventions, faire connaître les missions et recenser l'offre de service de chaque partenaire, participer aux temps d'échanges et aux instances partenariales, identifier les référents de parcours,
- améliorer la connaissance des publics : recenser les systèmes d'information existants, optimiser leur exploitation et développer les échanges de données,
- l'accès aux droits : lutter contre le non-recours aux droits sociaux, améliorer la communication auprès des personnes accompagnées, former les représentants des bénéficiaires RSA en équipes pluridisciplinaires ;
- lever les freins à l'insertion : développer une offre complète et homogène d'aide à la mobilité sur l'ensemble du territoire, permettre l'autonomie des publics via l'accès aux savoirs de base, accompagner ces derniers à prendre soin de leur santé ;
- développer l'accès à l'emploi : favoriser l'accès à la formation des bénéficiaires du RSA, accompagnement spécifique des jeunes de – de 25 ans, renforcer le partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique, travailler la mise en œuvre des clauses d'insertion dans la commande publique.

En 2019, 4 conventions de partenariat portant mesure d'application du Pacte Territorial d'Insertion sont effectives avec : l'association Moissac Solidarité (désormais Escale Confluence), l'association Emmaüs, le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et l'association Accueil Montauriol. En effet, il s'agit pour la collectivité de développer le partenariat entre les différents intervenants œuvrant dans l'insertion et de faciliter l'accès aux actions de Pacte Territorial d'Insertion. L'objectif poursuivi par le Département tend à redonner des opportunités à l'ensemble des personnes en situation d'exclusion sociale par une politique d'insertion permettant un accès à l'autonomie et la participation des personnes à la vie sociale économique et citoyenne.

c) les actions supplémentaires :

Le plan emploi insertion se décline aussi par une politique volontariste d'insertion professionnelle par le FARE 82 (Fonds d'accès ou de retour à l'emploi) mis en place par la collectivité (délibération de l'Assemblée départementale des 12 et 13 avril 2016) : il favorise la reprise imminente d'emploi ou de formation. Ce dispositif est un véritable levier d'insertion professionnelle durable. En effet, il permet à des bénéficiaires du RSA, par le biais d'aides individuelles, d'accéder à l'emploi ou à la formation. Le FARE82 a pour objet de prendre en charge

une partie des coûts exposés exclusivement à l'occasion de la prise et de la reprise d'une activité professionnelle ou de formation dans les 3 premiers mois.

Ce dispositif est exclusivement mobilisable par les Assistants de service social et les Agents départementaux pour l'emploi de la collectivité.

Le FARE82 ne doit pas se substituer aux aides existantes, de droit commun, notamment celles proposées par Pôle emploi, mais doit être prescrit en complément de ces aides. Ainsi, pour les actions de formation au profit de personnes en situation de reprise d'emploi, de création d'activité ou en cours de contrat aidé, le FARE82 ne peut intervenir que pour le financement :

- du complément d'une mesure Pôle emploi, pour l'aide aux frais associés à la formation ou l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés ;
- du coût résiduel de la formation si le financement principal de la formation a été pris en charge.

Une approche globale de la mobilité : le département du Tarn et Garonne se caractérise par sa ruralité et les transports en commun ne permettent pas de répondre aux problèmes de mobilité des personnes en insertion sociale et/ou professionnelle. Aussi, le département s'est attaché à développer une approche globale de mobilité par une convention signée avec Montauban Services, opérateur du PTI/PDI. L'association Montauban Services vient d'étendre sur l'ensemble du département une plate-forme « mobilité » proposant une location de véhicules avec des tarifs sociaux. De plus, cette plate-forme a noué un partenariat avec un certain nombre de garages essentiellement situés en zone rurale ; ceux-ci proposent des services de réparations de véhicule à tarifs préférentiels ou des ventes de véhicules ayant un rapport qualité /prix correct.

Budget et nombre de dossiers instruits en 2019 :

B.RSA	NBRE	MONTANT	%
Titres de transport SNCF	1	12,80 €	0,02%
(*) Dossiers FARE82	107	52 393,28 €	99,98%
TOTAL		52 406,08 €	100%

Typologie du public :

FARE82	Nbre	%
Femme	71	75%
Homme	24	25%
(*) TOTAL	95	100%

AGE	TOTAL Femme	% Femme	TOTAL Homme	% Homme	TOTAL Femme et Homme	%
- de 25 ans	4	6%	2	8%	6	6%
De 25 à 30 ans	14	20%	2	8%	16	17%
De 31 à 40 ans	31	44%	10	42%	41	43%
De 41 à 50 ans	11	15%	6	25%	17	18%
De 51 à 60 ans	10	14%	3	13%	13	14%
+ de 60 ans	1	1%	1	4%	2	2%
TOTAL	71	100,00%	24	100,00%	95	100,00%

Décisions :

B.RSA	NBRE	%
Avis favorable	82	77%
Rejet	18	17%
Ajourné (pas de suite donnée)	6	6%
Abandon sur avis favorable	1	1%
TOTAL	107	100%

Faits déclencheurs :

THÉMATIQUES	Dossiers	%
Prise ou reprise d'emploi	52	63%
Création/dévelop. entreprise Et aide aux exploitants agricoles	11	13%
Parcours Insertion prof.	11	13%
Formation qualifiante	8	10%
TOTAL	82	100%

Domaine d'intervention :

THÉMATIQUES	NBRE	%
Prise ou reprise d'emploi	52	63%
Création/dévelop. entreprise Et aide aux exploitants agricoles	11	13%
Parcours Insertion prof.	11	13%
Formation qualifiante	8	10%
TOTAL	82	100%

2 axes majoritairement mobilisés : la mobilité et le permis de conduire

MOBILITE	MONTANT	%
Achat véhicule (22 dossiers)	21 780,00 €	65%
Réparations véhicule (16 dossiers)	7 454,43 €	22%
Achat scooter (3 dossiers)	2 500,00 €	7%
Assurance/Carte grise (3 dossiers)	1 159,03 €	3%
Location véhicule (2 dossiers)	516,00 €	2%
TOTAL (46 dossiers)	33 409,46 €	100%

PERMIS DE CONDUIRE	MONTANT	%
Permis B (12 dossiers)	7 370,00 €	98%
Permis B.S.R. (1 dossier)	150,00 €	2%
TOTAL	7 520,00 €	100%

~~~~~

### **Le FAPI : un diagnostic partagé entre les services de l'État et du Département :**

Au regard des actions mises en place par le Département et du diagnostic partagé avec les services de l'État, les orientations dans le cadre du FAPI pour l'année 2019 ont privilégié

- le renforcement de l'offre de formation linguistique : savoirs de base, langue, alphabétisation sur les secteurs non pourvus et sur les secteurs saturés ;
- les conditions de la mise en place d'une plate-forme de diagnostic et d'orientation vers les opérateurs « savoirs de base, langue et alphabétisation ».

### **Le public cible :**

Toute personne bénéficiaire du RSA ou des minimas sociaux ainsi que les personnes en difficulté d'insertion sociale et socio-professionnelle.

### **Un pilotage du dispositif FAPI :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention FAPI, un comité de pilotage permet le partage du diagnostic, de l'état des lieux et des besoins de notre territoire dans l'objectif d'une

approche partagée. Sont associés à ce comité : la Région Occitanie, les services de l'Etat, DIRECCTE, DDCSPP, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, Pôle Emploi, l'OFII, la ville de Moissac et le Grand Montauban (quartiers politique de la ville) et enfin la Mission Locale.

En 2019, le comité de pilotage s'est réuni le 16 avril.

### **Bilan des actions effectuées en 2019 financées par le FAPI :**

#### **1 – Actions « illettrisme, langue et savoirs de base »**

Les actions étaient organisées sur une durée de 3 mois afin de dynamiser l'apprentissage et attendre un résultat positif pour les stagiaires.

6 opérateurs ont accompagné 138 personnes sur un objectif de 180 soit 77 % :

Typologie du public :

- Femmes : 91 soit 66 %
- Homme : 47 soit 34 %
- demandeurs d'asile : 5
- réfugiés : 11
- demandeurs d'emploi : 50 dont 26 de longue durée
- personnes en emploi : 4
- bénéficiaires du RSA : 42
- RQTH : 5
- de 15 à 24 ans : 27
- de 25 à 44 ans : 74
- de 45 à 54 ans : 25
- de 55 à 64 ans : 12

Les prescripteurs :

- Conseil départemental : 44
- Pôle emploi : 67
- Mission locale : 14
- ADIAD : 1
- Emmaus : 1
- escale confluences : 2
- relience 82 : 2
- AMAR : 7

Niveaux acquis :

- niveau A1.1 : 8
- niveau A1 : 8
- niveau A2 : 15
- niveau B1 : 5

| Actions                                                                                               | Bilans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>AFORMAC :<br/>                     « Illettrisme, langue et savoirs de base »</p>                  | <p>Typologie du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Femmes : 27</li> <li>- Homme : 11</li> <li>- demandeurs d'asile : 3</li> <li>- réfugiés : 6</li> <li>- demandeurs d'emploi : 12 dont 4 de longue durée</li> <li>- personnes en emploi : 2</li> <li>- bénéficiaires du RSA : 13</li> <li>- de 15 à 24 ans : 4</li> <li>- de 25 à 44 ans : 25</li> <li>- de 45 à 54 ans : 5</li> <li>- de 55 à 64 ans : 4</li> </ul> <p>Les prescripteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil départemental : 20</li> <li>- Pôle emploi : 1</li> <li>- Mission locale : 2</li> <li>- Emmaüs : 1</li> <li>- escale confluences : 1</li> </ul> <p>Niveaux acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- niveau A1.1 : 3 acquis + 2 partiellement acquis</li> <li>- niveau A1 : 8 acquis + 2 partiellement acquis</li> <li>- niveau A2 : 15 acquis + 3 partiellement acquis</li> <li>- niveau B1 : 5 acquis</li> </ul> |
| <p>Cparlesmo « Mettre en œuvre ses compétences pour pouvoir mieux s'insérer professionnellement »</p> | <p>Typologie du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Femmes : 11</li> <li>- Homme : 4</li> <li>- demandeurs d'asile : 2</li> <li>- réfugiés : 1</li> <li>- demandeurs d'emploi : 3 dont 2 de longue durée</li> <li>- personnes en emploi :</li> <li>- bénéficiaires du RSA : 4</li> <li>- de 15 à 24 ans : 2</li> <li>- de 25 à 44 ans : 10</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

|                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- de 45 à 54 ans : 3</li> <li>- de 55 à 64 ans :</li> </ul> <p>Les prescripteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil départemental : 2</li> <li>- Pôle emploi : 8</li> <li>- Mission locale : 3</li> <li>- Reliance 82 : 1</li> <li>- AMAR : 1</li> </ul> <p>Niveaux acquis : 4 abandons – 11 personnes évaluées</p> <p>A l'oral</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- niveau A2 : 1 acquis</li> <li>- niveau A2 + : 1 acquis</li> <li>- niveau B1 : 3 acquis</li> <li>- niveau B2 : 2 acquis</li> </ul> <p>4 n'ont pas atteint le niveau supérieur mais ont conforté leur niveau d'entrée dans l'action</p> <p>A l'écrit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- niveau A1 + : 2 acquis</li> <li>- niveau A2 : 1 acquis</li> <li>- niveau A2+ : 1 acquis</li> <li>- niveau B1 : 2 acquis</li> <li>- niveau B2 : 2 acquis</li> </ul> <p>3 n'ont pas atteint le niveau supérieur mais ont conforté leur niveau d'entrée dans l'action</p> |
| ADPSPA « Parcours linguistiques et intelligences multiples au service d'une remise à niveau en savoirs de base » | <p>Typologie du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Femmes : 10</li> <li>- Homme : 4</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- demandeurs d'asile :</li> <li>- réfugiés :</li> <li>- demandeurs d'emploi : 5 dont 1 de longue durée</li> <li>- personnes en emploi :</li> <li>- bénéficiaires du RSA : 6</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de 15 à 24 ans : 5</li> <li>- de 25 à 44 ans : 5</li> <li>- de 45 à 54 ans : 2</li> <li>- de 55 à 64 ans : 2</li> </ul> <p>Les prescripteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil départemental : 5</li> <li>- Pôle emploi : 4</li> <li>- Mission locale : 5</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| INSTEP « ateliers savoirs de base, langue et alphabétisation »                                                   | <p>Typologie du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Femmes : 19</li> <li>- Homme : 12</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

|                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- réfugiés : 4</li> <li>- demandeurs d'emploi : 7 de longue durée</li> <li>- personnes en emploi :</li> <li>- bénéficiaires du RSA : 6</li> <li>- autres : 8</li> </ul><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- de 15 à 24 ans : 8</li> <li>- de 25 à 44 ans : 15</li> <li>- de 45 à 54 ans : 7</li> <li>- de 55 à 64 ans : 1</li> </ul><br><p>Les prescripteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil départemental : 8</li> <li>- Pôle emploi : 11</li> <li>- Mission locale : 4</li> <li>- Reliance 82 : 1</li> <li>- AMAR : 6</li> <li>- ADIAD : 1</li> </ul><br><p>Niveaux acquis : 4 abandons – 11 personnes évaluées</p> <p>A l'oral</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- niveau A2 : 11 acquis</li> <li>- niveau B1 : 1 acquis</li> <li>- niveau B2 : 1 acquis</li> <li>- niveau C2 : 1 acquis</li> </ul> <p>17 n'ont pas atteint le niveau supérieur mais ont conforté leur niveau d'entrée dans</p><br><p>A l'écrit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- niveau A2 : 11 acquis</li> <li>- niveau B1 : 1 acquis</li> </ul> <p>20 n'ont pas atteint le niveau supérieur mais ont conforté leur niveau d'entrée dans</p> |  |
| GRETA « compétences de base »                                            | <p>Typologie du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Homme : 2</li> </ul><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- demandeur d'emploi : 1</li> <li>- indemnisé pôle emplois : 1</li> </ul><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- de 25 à 44 ans : 2</li> </ul><br><p>Les prescripteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle emploi : 2</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |
| AFTRAM<br>« Apprentissage du français pour une meilleure employabilité » | <p>Typologie du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Femmes : 24</li> <li>- Homme : 14</li> </ul><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- demandeurs d'emploi : 22 dont 12 de longue durée</li> <li>- personnes en emploi : 1</li> <li>- bénéficiaires du RSA : 13</li> <li>- autres : 2</li> </ul><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- de 15 à 24 ans : 8</li> <li>- de 25 à 44 ans : 17</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- de 45 à 54 ans : 8</li> <li>- de 55 à 64 ans : 5</li> </ul> <p>Les prescripteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil départemental : 9</li> <li>- Pôle emploi : 28</li> <li>- Escale confluence : 1</li> </ul> |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## 2 - L'accompagnement vers l'outil numérique :

### **Stratégie départementale d'inclusion numérique 2020/2025**

Dans le cadre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP), le Département et la préfecture du Tarn et Garonne ont élaboré un programme pluriannuel visant l'amélioration de l'accessibilité des services dans une logique d'équité territoriale, décliné en axe d'intervention stratégiques.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a complété cette politique au travers d'une convention signée par le Conseil départemental le 12 juillet 2019, dans laquelle figure une fiche-action sur le développement de l'inclusion numérique sur les territoires du département. L'enjeu de la transformation numérique n'est pas uniquement un enjeu technologique mais aussi un enjeu culturel et social. Au titre de la double compétence en matière de solidarités humaines et territoriales, le Département a acté le principe d'un schéma départemental de développement de l'inclusion numérique.

Ce schéma s'est fixé comme objectifs de garantir l'accès de tous les citoyens à leurs droits et aux services publics, accompagner tous les publics quelque soit leur niveau d'autonomie numérique, permettre de s'approprier les usages et potentialités du numérique tout en développant sa capacité d'agir, consolider et sécuriser les acteurs qui forment au numérique, organiser un réseau départemental de lieux et services adaptés de formation, de médiation et d'accompagnement, favoriser les démarches et initiatives de lien social qui s'appuient sur les nouvelles technologies.

Les conditions de ce schéma seront mises en place en 2020.

### **Herick Caye Formation :**

Dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion, une action financée par le Fonds Social Européen a permis d'accompagner et de former des citoyens à l'utilisation de l'outil numérique. Déployée sur différents territoires du Tarn et Garonne, Herick Caye Formation a accompagné 134 personnes.

### Typologie de ce public :

85 femmes et 49 hommes

3 personnes entre 15 et 24 ans

48 personnes entre 25 et 44 ans

37 personnes entre 45 et 54 ans

46 personnes entre 55 et 64 ans

13 personnes avec une RQTH

4 personnes bénéficiaires de l'AAH

4 personnes bénéficiaires de l'ASS

29 demandeurs d'emploi dont 18 de longue durée

104 bénéficiaires du RSA  
 4 salariés en CDDI  
 1 salarié en PEC

## L'accompagnement numérique au sein des MDS :

En 2019, le pôle des solidarités humaines a doté chaque Maison Départementale des Solidarités d'un accompagnateur aux démarches dématérialisées. Pour cela 5 contrats Parcours Emploi Compétences ont été signés. Ces agents accompagnent, en lien avec les travailleurs médico-sociaux des MDS, les citoyens dans les démarches dématérialisées afin de garantir la poursuite des droits auxquels ils peuvent prétendre.

### 3 - La mise en place d'une plateforme d'accès aux apprentissages :

*Le constat :*

- de nombreuses actions existent sur le département qui proposent de la formation linguistique (état des lieux effectué par Ressources et Territoires) ;
- une difficulté à connaître les besoins précis par territoire : nombre de personnes concernées, niveau de formation souhaitée ;
- une méconnaissance du niveau des personnes orientées à l'entrée et à la sortie de la formation, chaque structure ayant son propre modèle d'évaluation.

*Un objectif :*

La mise en place d'une plate-forme d'évaluation et d'orientation vers les formations linguistiques permettrait :

- d'évaluer les besoins de la personne orientée ;
- d'orienter vers la structure adaptée aux besoins ;
- d'évaluer le niveau de la personne à la sortie de la formation ;
- de faciliter la mise en place de parcours progressifs.

Cette plate-forme, mise en place en février 2019 a vocation à devenir un observatoire pour le département.

Tous les prescripteurs transmettent la fiche d'orientation accompagnée d'une fiche de renseignement complétée par le bénéficiaire. Elle permet un 1<sup>er</sup> niveau d'évaluation. Les personnes sont ensuite reçues lors d'un entretien individuel pour évaluer les compétences linguistiques orales et écrites sous forme d'une grille d'évaluation.

L'objectif quantitatif pour 2019 était fixé à 700 personnes reçues. Sur les 12 premiers mois de fonctionnement, le CIBC enregistre :

| Types d'évaluation     | Nombre de prescrits | Nombre de dossiers traités | Dossiers clôturés – sans suite | Dossiers évalués et orientés | Dossiers non évalués | Communication impossible mais orientés | Dossiers à planifier |
|------------------------|---------------------|----------------------------|--------------------------------|------------------------------|----------------------|----------------------------------------|----------------------|
| Évaluations préalables | 789                 | 654                        | 82                             | 381                          | 6                    | 185                                    | 135                  |

|                     |     |     |    |     |   |     |     |
|---------------------|-----|-----|----|-----|---|-----|-----|
| Évaluations finales | 134 | 54  | 10 | 44  |   |     | 80  |
| Total               | 923 | 708 | 92 | 425 | 6 | 185 | 215 |

Les dossiers traités comme « communication impossible » par les prescripteurs ont fait l'objet d'une orientation vers les opérateurs, ils seront tout de même évalués à la fin de la formation.

Sur 654 dossiers traités, 86,54 % ont été orientés vers une formation linguistique.

Les prescripteurs sont multiples : 33 % des dossiers orientés par le Conseil départemental, 41 % par Pôle Emploi et 26 % par les autres prescripteurs conventionnés.

66 % des orientations après évaluation concernent du FLE, 30 % de l'alphabétisation.

34 % des formations sont financées par le FAPI et 66 % par le PTI

### Analyse et évaluation des résultats :

On constate des besoins conséquents de formation sur Montauban et principalement des besoins en FLE. Le public illettré représente une infime partie des personnes reçues.

Par rapport aux besoins des publics repérés lors des évaluations, les heures de formation dispensées sont largement insuffisantes (en moyenne 150 h) d'où un écart infime constaté (pour la plupart des personnes) entre l'évaluation préalable et l'évaluation finale. Dans la même idée, il n'est pas pertinent, au vu des besoins des publics, de maintenir des formations avec peu d'heures hebdomadaires.

Les plus grands progrès constatés entre l'évaluation préalable et l'évaluation finale le sont auprès des personnes ayant suivies une scolarité dans leur pays d'origine et qui sont familiarisées avec l'apprentissage.

On note des demandes récurrentes de cours du soir pour pouvoir concilier activité professionnelle et cours de français.

Le bilan fait également apparaître la nécessité de renforcer les actions de formations intensives (sur des périodes de 3 mois) au détriment des formations plus longues (6 mois).

Tout au long de cette première année de fonctionnement, les points réguliers entre le CIBC et le Conseil départemental ont permis des réajustements afin de faciliter le déroulement de l'action et de simplifier les procédures.

### La subvention FAPI 2017 - 2018 - 2019 :

Les subventions 2017, 2018 et 2019 ont été utilisées de la façon suivante :

| Nature                 | Crédits    | Dépenses   | Solde      |
|------------------------|------------|------------|------------|
| FAPI 2017              | 170 463,00 |            |            |
| FAPI 2018              | 171 197,00 |            | 341 660,00 |
| Actions menées en 2018 |            | 92 467,00  | 249 193,00 |
| CIBC 2019-2020         |            | 130 000,00 | 119 193,00 |
| Médiation de rue 2019  |            | 10 000,00  | 109 193,00 |

|                             |            |           |            |
|-----------------------------|------------|-----------|------------|
| ADPSPA Nègrepelisse 2019    |            | 6 725,75  | 102 469,25 |
| ADPSPA Caussade 2019        |            | 8 965,00  | 93 504,25  |
| AFORMAC Castelsarrasin 2019 |            | 14 280,00 | 79 224,25  |
| AFORMAC Réalville 2019      |            | 11 220,00 | 68 004,25  |
| AFORMAC Valence 2019        |            | 13 260,00 | 54 744,25  |
| AFTRAM 2019                 |            | 2 340,00  | 52 404,25  |
| Cparlesmo 2019              |            | 10 920,00 | 41 484,25  |
| INSTEP Montauban 2019       |            | 10 595,00 | 30 889,25  |
| INSTEP Verdun 2019          |            | 10 595,00 | 20 294,25  |
| GRETA Beaumont 2019         |            | 3 718,00  | 16 576,25  |
| GRETA Moissac 2019          |            | 3 718,00  | 12 858,25  |
| GRETA Montech 2019          |            | 3 718,00  | 9 140,25   |
| FAPI 2019                   | 177 466,00 |           | 186 606,25 |
| ADPSPA Montauban 2020       |            | 8 062,00  | 178 544,25 |
| AFORMAC Castelsarrasin 2020 |            | 14 700,00 | 163 844,25 |
| AFORMAC Montauban 2020      |            | 14 700,00 | 149 144,25 |
| AFORMAC Valence 2020        |            | 12 600,00 | 136 544,25 |
| AFORMAC Réalville 2020      |            | 12 600,00 | 123 944,25 |
| AFORMAC Montech 2020        |            | 12 600,00 | 111 344,25 |
| Cparlesmo 2020              |            | 11 232,00 | 100 112,25 |
| INSTEP Montauban 2020       |            | 21 618,90 | 78 493,35  |
| INSTEP Moissac 2020         |            | 21 618,90 | 56 874,45  |
| INSTEP ASE 2020             |            | 7 842,15  | 49 032,30  |
| Inclusion numérique         |            | 40 000,00 | 9 032,30   |

A compte de 2020, le FAPI est intégré à la convention stratégie pauvreté signée par le Département le 12 juillet 2019.